

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Membres en L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril a 18h30
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Pre sents : 05 re gulie rement convoque , s'est re uni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses se ances, sous la pre sidence de Mme GERY Claire, Maire
Date convocation : 29/03/2023

Pre sents Mme GERY Claire, M. ARMAND Gre gory, Mme CERTANO Ce line, M. MOORE Roger . M. PUILLET Thierry

Absents : Mme DASSE Anne-Ce cile, M. FORTUNE Robert (pouvoir a MOORE Roger)

Secre taire de se ance : CERTANO Ce line

Approbation du compte rendu de la se ance pre ce dente.

11 Compte Administratif 2022 et Budget primitif 2023

Régie eau et assainissement :

Compte administratif :

Résultat de l'exercice 2022:

- fonctionnement: excédent 2 354.75 €
- investissement: excédent: 116 601.99 €

Résultat de clôture 2021 :

- fonctionnement excédent : 2 295.18 €
- investissement excédent : 49 702. 67€

- restes à réaliser : dépenses : 36 283.00 €
Recettes : 10 107.00 €

Résultat de clôture 2022 :

- Fonctionnement : excédent : 4 649.93 €
- Investissement : excédent : 166 304.66 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après examen de l'exécution des chapitres approuve le compte administratif 2022.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 49 702. 67 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 2 295.18 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 116 601.99 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 354.75 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 36 283.00 €

En recettes pour un montant de : 10 107.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Ligne 002 : excédent de résultat de fonctionnement reporté : 4 649.93 €

Budget primitif 2023 – Régie de l'eau

La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2023,

Principale opération : mise en œuvre du schéma directeur de l'eau potable : programme priorité 1.

Le Budget est adopté à l'unanimité :

Budget Principal :**Compte administratif 2022:**

La secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif de Mme le Maire qui présente les soldes suivants :

Résultat de l'exercice 2022 :

- fonctionnement : déficit : - 4 736.69 € - investissement : déficit : - 12 229.27 €
Résultats 2021 :

- fonctionnement excédent : 102 546.51 €

- investissement excédent : 22 995.98 €

Résultat de clôture 2022 :

- fonctionnement excédent : 97 809.82 €

- investissement excédent : 10 766.71 €

- restes à réaliser : dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2022.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 22 995.98 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 102 546.51 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de : : - 12 229.27 €

Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 4 736.69 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 97 809,82 €

Budget Primitif 2023 :

La secrétaire de mairie présente ensuite le budget primitif 2023, Les principales opérations sont :

- rénovation thermique de l'appartement communal.

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité ;

12 Vote des trois taxes ex 2023 :

Le conseil municipal décide d'augmenter le taux des trois taxes, les taux 2023 sont fixés comme suit :

TFBP : 27.42 %

TFPNB: 45.03 %

T.H. : 15.83 %

16 Délibération portant adoption de la balance des comptes du receveur municipal

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à la balance des comptes de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes remis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 de cembre 2022, y compris celles relatives à la journée comptable ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- de déclarer que la balance des comptes dressée, pour l'exercice 2022 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17 MOE Départementale voirie 2023 :

Le Maire expose aux conseillers Municipaux que dans le cadre de l'offre d'ingénierie Publique du Département de la Drôme, il est proposé chaque année une mission de maîtrise d'œuvre afin d'accompagner les communes pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale au travers d'un marché de travaux sous forme de groupement de commande. (Cette année : communes de Châtillon-en-Diois, , Aubenasson, Boulc , Establet, Glandage, Lus la Croix Haute, Menglon, Montmaur-en-Diois, Poyols, Rimon et Savel, Solaure en Diois)

L'assistance technique proposée par le Département représente un coût global et forfaitaire de 12 316.25 € H.T. comprenant la visite des sites pour établissement des devis travaux, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres, la réalisation des commandes, le suivi des travaux et leur réception.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Département à l'unanimité.

Questions Diverses :

Discussion sur l'opportunité de renouveler la cloche et les différentes modalités envisagées pour son financement, dont un financement participatif proposé à l'ensemble des habitants pour financer la part communale d'environ 1200 €.

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

Délibérations N° 11 à 17

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A :	SIGNATURE
GERY Claire, Maire	X			
MOORE Roger	X			
CERTANO Céline, adjointe	X			
ARMAND Grégory	X			
DASSE Anne-Cécile		X		
FORTUNE Robert		X	MOORE Roger	
PUILLET Thierry	X			

